



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 152

*Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence comptable)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 14/12/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 152
Compte rendu des décisions prises par Madame la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence Comptable)

[illegible]